

DEC 2022-174

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 05 | 12 | 2022

Et après Publication le : 0911212022

Objet : Demande de subvention de soutien à l'État, représenté par le préfet de la région d'Ile-de-Francee pour mettre en œuvre le dispositif du « Plan Mercredi »

## **DECISION DU MAIRE**

## LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant que la ville de Nanterre a répondu à un appel à projets du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) pour le renforcement de la continuité éducative dans le cadre du Plan Mercredi Projet Educatif de Territoire

Considérant que la Ville s'est engagée à mettre en œuvre des actions de formations pour les animateurs permanents et occasionnels

## DECIDE

<u>Article 1</u>: De solliciter l'État, représenté par le préfet de la région d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de soutien pour mettre en œuvre le « Plan Mercredi » et de signer les actes y afférents

Article 2 : D'autoriser Madame la trésorière principale à encaisser ladite ou lesdites subvention(s)

Le Maire de Nanterre

Nanterre, le 5 décembre 2022

Patrick JARR